

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	28 (1956)
<b>Heft:</b>	1

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# habitation

## ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne.

## COMITÉ DE PATRONAGE

### L A U S A N N E

Fr. Gilliard, architecte ;  
M<sup>me</sup> M. Eberhard, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale ;  
E. Virieux, architecte cantonal.

### G E N È V E

E. Fatio, architecte ;  
A. Guyonnet, architecte.  
D<sup>r</sup> A. Montandon ;  
E. Martin, architecte.

### N E U C H A T E L

F. Decker, architecte.

### F R I B O U R G

R. Aeby, architecte.

## R É D A C T I O N

Pierre Jacquet, architecte.  
Secrétariat de rédaction :  
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05

## COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.  
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard,  
A. Höchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga.

## ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne  
Chèques post. II. 66 22 Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes  
reçoivent «Habitation» :

U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement ;  
F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses ;  
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne ;  
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève ;  
S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève ;  
S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne ;  
FAMILIA, Société coopérative d'habitation ;  
SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève ;  
F.O.M.H.A.B. Coopérative d'habitation, Genève.

## ABONNEMENTS

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60  
Prix du numéro (Suisse) : 60 ct.  
Chèques postaux II. 66 22.

## ACTION POUR LA FAMILLE EN SUISSE

*Lors d'une récente conférence de presse, la Fédération suisse «Pro Familia» a eu l'occasion de préciser ses positions.*

*Elle souhaite notamment la création d'une commission fédérale de la famille, ce qui permettrait l'étude et la réalisation plus rapides de réformes nécessaires ; elle proteste contre le nouvel ajournement du projet d'assurance maternité.*

*Ses études ont porté sur un plan d'allégements fiscaux pour charges de famille, ainsi que sur des améliorations qui pourraient être apportées au système actuel des abonnements C. F. F. ouvriers et des billets de famille.*

*Enfin, la Fédération suisse «Pro Familia» ne perd pas de vue la question des allocations familiales. La bigarrure des dispositions cantonales existantes (onze cantons), l'absence de loi dans plus de la moitié des cantons suisses, rendent toujours plus impérieuse la nécessité d'une loi-cadre généralisant ces allocations pour tous les salariés, et coordonnant l'action dans ce domaine.*

## SOMMAIRE :

Le logement pour femmes seules : problème social N° 2 . . . . .	7
L'habitation féminine, société coopérative . . . . .	8
Au «Vieux-Moulin» lausannois . . . . .	9
Les espaces verts dans la cité nouvelle . . . . .	9
Les dangers de l'humidité . . . . .	11
Les colonies d'habitation en Suisse . . . . .	12
Les perspectives du bâtiment . . . . .	15
Nomenclature des articles parus en 1955 . . . . .	17
Informations . . . . .	19